



Janvier 2022

Les entreprises **RGE** **RECONNU GARANT ENVIRONNEMENT** globalement satisfaites du marché de la rénovation énergétique

L'État, les fédérations d'entreprises et artisans du bâtiment et les organismes de qualification et certification du bâtiment et des énergies renouvelables ont lancé en 2011 la mention « RGE », aujourd'hui « Reconnu Garant de l'Environnement ». L'État a affirmé depuis 2014 son engagement à mettre en place une éco-conditionnalité : les aides publiques aux travaux de performance énergétique sont ainsi conditionnées au recours à des professionnels porteurs de cette mention. Cette éco-conditionnalité est désormais appliquée aux principaux dispositifs d'aide : MaPrimeRénov, Certificats d'économie d'énergie, Eco-prêts à taux zéro, Habiter Mieux, crédit d'impôt pour la rénovation des TPE-PME (mis en place dans le cadre du plan France Relance).

3 166 RGE travaux



C'est le nombre d'artisans et entreprises du bâtiment de la région disposant d'un signe Reconnu Garant de l'Environnement à fin septembre 2021 (il peut s'agir d'une appellation ou une qualification délivrée par l'un des organismes de qualification ou de certification accrédité) sur un ou plusieurs domaines de travaux en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments. Ces entreprises de la région représentent 5% des plus de 60 000 entreprises RGE en France.

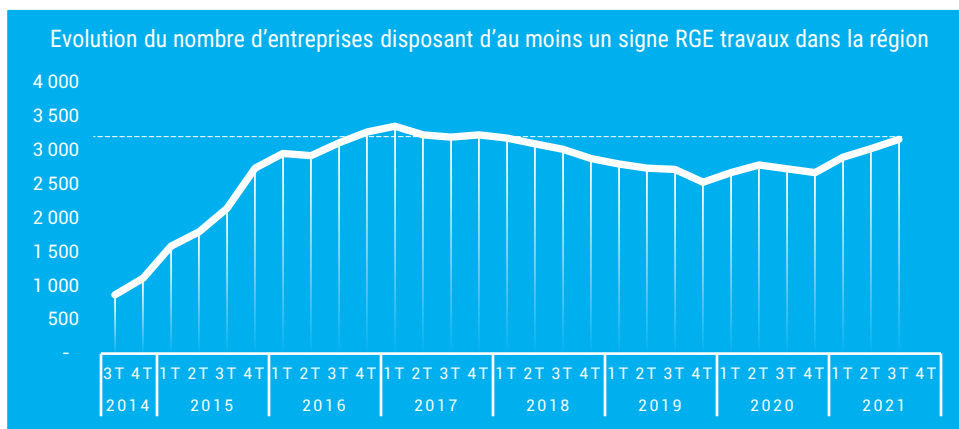
Source : ADEME

Un contexte favorable pour la labellisation RGE

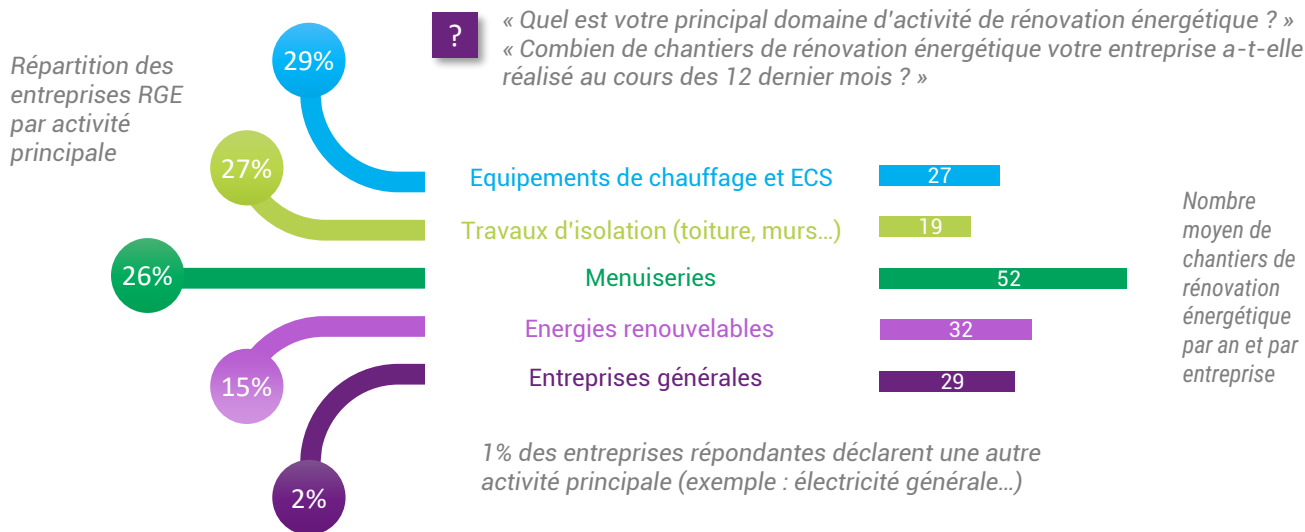
Le nombre d'entreprises du bâtiment disposant d'au moins un signe RGE Travaux est reparti à la hausse depuis fin 2020 et atteint désormais le niveau du plateau haut observé en 2017.

La refonte des dispositifs incitatifs à la rénovation énergétique, avec une éco-conditionnalité accrue, semble donc avoir eu un impact positif sur la mobilisation des entreprises du bâtiment. La hausse coïncide avec l'entrée en vigueur du dispositif MaPrimeRénov et en même temps à un envol du volume de certificats d'économie d'énergie délivré.

51% des qualifications RGE Travaux concernent actuellement les changements d'équipements contre 47% pour l'isolation. Il s'agit d'un renversement de tendance en 2021, alors que l'isolation concernait près de 60% des signes RGE Travaux en 2017 et 2018. MaPrimeRénov, qui finance le changement d'équipements dans plus de 75% des cas, semble donc commencer à impacter les qualifications pour les professionnels.



Un marché qui apporte en moyenne 32 chantiers par an



Les entreprises déclarent massivement un domaine principal d'activité unique. Ainsi, 29% d'entre-elles interviennent principalement sur les équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Seules 2% des entreprises RGE se définissent comme « entreprises générales ».

Ces entreprises déclarent avoir réalisé en moyenne 32 chantiers de rénovation énergétique au cours des 12 derniers mois. Toutefois, comme elles interviennent le plus souvent sur un unique poste, il est possible que plusieurs entreprises RGE interviennent sur un même chantier.

En extrapolant à l'ensemble des entreprises RGE exerçant dans la région, on peut estimer que le volume d'activité réalisé par l'ensemble de ces entreprises s'élève à 108 500 travaux de rénovation énergétique par an.

A titre de comparaison, le dispositif MaPrimeRénov a permis de soutenir la réalisation de 30 415 travaux en 2021 dans la région (plusieurs de ces travaux peuvent constituer un bouquet réalisé sur un unique logement).

108 500
travaux de
rénovation
énergétique
réalisés par an

La rénovation énergétique : une composante essentielle de l'offre des entreprises RGE

« Quelle part de votre activité représente la rénovation énergétique dans l'activité totale de votre entreprise au cours des 12 derniers mois ? »



Les travaux de rénovation énergétique réalisés par les entreprises RGE représentent en moyenne 45% de leur activité totale. Cela montre que la rénovation énergétique est un des piliers du chiffre d'affaires de ces entreprises sans en être l'unique composant.

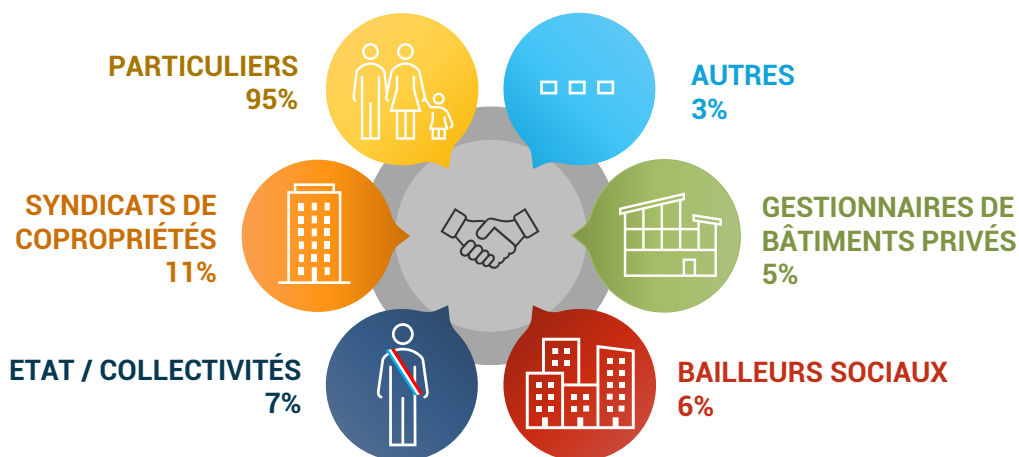
De fait, pour près de 30% des entreprises, la rénovation énergétique représente plus de 60% de leur activité.

Cette part d'activité varie selon le domaine d'activité des entreprises : elle représente 33% de l'activité des entreprises intervenant sur l'isolation des bâtiments (qui réalisent par ailleurs de nombreux travaux de maçonnerie par exemple), 38% pour les entreprises de chauffage et ECS, 53% pour les entreprises des énergies renouvelables et 56% de l'activité des entreprises de menuiserie.

Une offre ciblée sur les logements des particuliers



« Qui sont vos principaux clients sur le marché de la rénovation énergétique ? »
(2 choix possibles)



Les particuliers sont les principaux clients pour la grande majorité des entreprises RGE. 71% des entreprises citent d'ailleurs uniquement les particuliers comme principaux clients. Tous les autres gestionnaires de bâtiments sont également cités mais dans une moindre mesure.



La perception du marché de la rénovation énergétique des logements est très positive, quelle que soit la taille de l'entreprise (seuls les artisans sans salarié sont très légèrement moins optimistes avec un taux de positivité de 84%) et le domaine d'activité.

92%

pensent que le marché de la rénovation énergétique des logements est porteur

... et un potentiel de développement sur le tertiaire



La perception du marché de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires (bureaux, écoles, commerces...) est également majoritairement positive, mais dans une proportion moins marquée. Deux-tiers des entreprises RGE pensent en effet que ce marché va se développer dans les années à venir.

Sur cet item les artisans sans salarié déclarent également un avis moins positif : 59% pensent que ce marché va se développer. Les entreprises du département des Alpes-de-Haute Provence sont également moins optimistes sur ce marché du tertiaire puisque 55% seulement pensent qu'il va se développer.

68%

pensent que la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires va se développer

En termes d'activité générée

Le dispositif RGE est jugé positivement par les entreprises puisque 60% d'entre-elles déclarent que leur inscription dans le dispositif leur a apporté du volume supplémentaire d'activité.

Parmi les différents domaines d'activité, les entreprises de menuiserie sont un peu moins positives puisque 53% considèrent que le dispositif leur a apporté un volume supplémentaire d'activité, 47% qu'il a permis de gagner en visibilité et 51% a offert un avantage concurrentiel. Les évolutions des dispositifs d'aide ces dernières années, défavorables aux menuiseries, semble avoir impacté un peu plus négativement les entreprises concernées.

Au global, 85% des entreprises ont perçu un impact positif sur leur activité, qu'il s'agisse de volume supplémentaire, de visibilité ou d'avantage concurrentiel.

En termes de qualité de services

La majorité des entreprises RGE considère également que le dispositif leur a permis d'améliorer qualitativement leur offre de service : en montant en compétence et en proposant des matériaux et équipements avec de meilleures performances environnementales. Cette perception qualitative est indépendante de la taille de l'entreprise.

Les entreprises RGE intervenant sur l'isolation des bâtiments jugent encore plus positivement l'impact qualitatif du dispositif (69% jugent qu'ils ont pu monter en compétence et 68% proposent des matériaux avec de meilleurs performances environnementales), contrairement aux entreprises intervenant sur les systèmes d'énergie renouvelable (respectivement 58% et 46%).

? Le label RGE ...

... m'a apporté du volume supplémentaire d'activité



... m'a permis d'être plus visible grâce au référencement



... m'a offert un avantage concurrentiel



85% des répondants ont cité au moins l'un des 3 items ci-dessus

... m'a permis de monter en compétence sur la rénovation énergétique



... m'a incité à proposer des matériaux et équipements avec de meilleures performances environnementales à mes clients



76% des répondants ont cité au moins l'un des 2 items ci-dessus

Les aides incitatives : un impact positif sur la demande mais limité par un manque d'information

Aides éco-conditionnées
 CEE
 EcoPTZ
 Habiter mieux
 MaPrimeRénov'
 Aides locales ...

4 entreprises RGE sur 5 considèrent que les aides publiques constituent une motivation de travaux pour les clients

80%

Ce taux n'est que de 65% parmi les entreprises de menuiserie, une partie importante de leur activité ayant été exclue des principaux dispositifs au cours des dernières années. Pour tous les autres métiers, 85% à 90% considèrent favorablement l'impact des dispositifs incitatifs.

71%

jugent que ces aides sont trop compliquées à obtenir pour les clients

C'est le cas pour 79% des artisans (sans salarié) contre 67% pour les entreprises de 10 à 49 salariés.

42% des entreprises ne se sentent pas suffisamment informées sur les dispositifs d'aide

42%

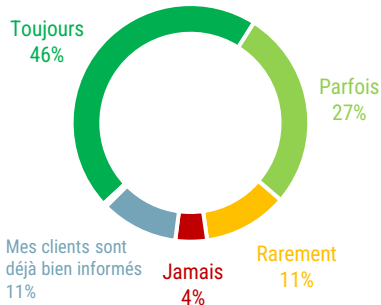
35% ne savent pas où trouver les informations utiles
 45% n'arrivent pas à suivre les évolutions des dispositifs
 29% ne comprennent pas le fonctionnement des dispositifs

58%

s'estiment suffisamment informés sur les dispositifs d'aide

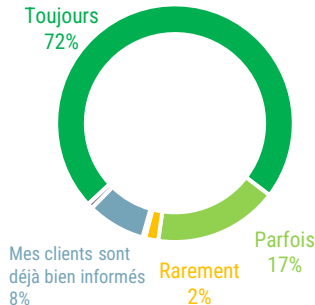
46%

des entreprises qui ne se sentent pas suffisamment informées sensibilisent systématiquement leurs clients aux aides existantes



72%

des entreprises qui se sentent suffisamment informées sensibilisent systématiquement leurs clients aux aides existantes



Il y a donc un enjeu à fournir aux entreprises RGE de l'information simple et clair, voire de rendre plus lisible les dispositifs d'aide pour qu'elles jouent pleinement leur rôle de relais auprès des ménages.



Les entreprises répondantes se sont volontairement exprimées sur une certaine lassitude face à la complexité des dispositifs d'aide, malgré l'intérêt qu'elles y voient et leur motivation à sensibiliser les clients sur ces aides existantes. Voici quelques verbatim qui illustrent cette lassitude :

« Les clients vive un enfer pour les dossiers et nous aussi, on refait facture et devis en permanence. »

« Il est compliqué de suivre les changements, rien n'est clair et simple pour un artisan qui travaille seul. »

« Nos clients se noient dans les dossiers volontairement très compliqués. Un entrepreneur qui en a raz le bol. »

« Les clients nous disent que les dossiers sont trop complexes pour des aides très faibles. »

« Nous sommes contraints de faire plus d'administratif au point de nous décourager. »

91% des entreprises RGE envisagent de renouveler tout ou partie de leurs qualifications

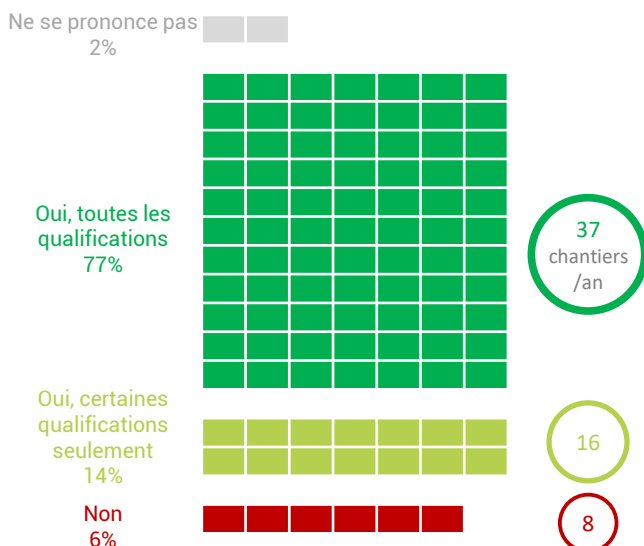
Les entreprises envisagent très fortement de reconduire leurs qualifications RGE à échéance, signe qu'elles ont majoritairement trouvé leur marché.

77% envisagent même de conserver la totalité de leurs qualifications ; elles peuvent en effet avoir besoin de plusieurs qualifications pour exercer leurs différentes activités.

Seulement 6% affirment qu'elles quitteront le dispositif à échéance de leurs qualifications. Ces dernières déclarent n'avoir réalisé en moyenne que 8 chantiers de rénovation énergétique au cours des 12 derniers mois ; elles ont donc rencontré des difficultés pour développer leur activité de rénovation énergétique.

La taille de l'entreprise semble être un critère discriminant du taux de reconduction de tout ou partie des qualifications. En effet ce taux est nettement plus faible parmi les petites entreprises sans salarié (87%), celles qui croient « le moins » au marché de la rénovation énergétique (page 3). Le taux est également légèrement plus élevé dans le Var et le Vaucluse (94% et 95%) et pour les entreprises intervenant sur les énergies renouvelables (97%).

« Envisagez-vous de renouveler vos qualifications RGE à échéance ? »



Nombre moyen de chantiers de rénovation énergétique par entreprise et par an

Celles qui ne souhaitent pas renouveler leurs qualifications souffrent de la lourdeur administrative et n'ont pas trouvé leur marché

« Pour quelle(s) raison(s) ne souhaitez-vous pas renouveler vos qualifications ? (2 choix possibles) »

Les lourdeurs des démarches administratives, du dispositif RGE en lui-même ou des dispositifs d'aide, sont les raisons les plus fréquemment citées par les entreprises qui ne souhaitent pas renouveler certaines ou toutes leurs qualifications RGE.

La difficulté à trouver de l'activité malgré la qualification RGE est également citée sous plusieurs formes : pas assez de demande, concurrence trop forte...

Enfin, le coût financier de la qualification est relativement peu cité : 20% des entreprises qui n'envisagent pas de renouveler des qualifications citent le coût mais le plus souvent en même temps qu'une autre raison. Seules 2% citent uniquement le coût.



Méthodologie : une enquête flash

Etude réalisée auprès des 3 166 artisans en entreprises du bâtiment disposant d'un ou plusieurs signes RGE travaux en cours de validité à fin septembre 2021
(Source : ADEME)

Le questionnaire a été élaboré avec les partenaires régionaux de la CERC : Région, DREAL, ADEME, FFB et CAPEB



Enquête autoadministrée en ligne sur PC ou téléphone mobile sur l'outil Sphinx.

Temps de réponse médian : 5 minutes

Etude réalisée du 10 au 25 novembre 2021



487

entreprises répondantes à l'enquête, soit



15%

des entreprises RGE de la région

Cellule Économique Régionale de la Construction PACA
36 Boulevard des Dames
13002 Marseille

Téléphone : 04 88 22 66 50
Email : cerc.paca@i-carre.net
Web : www.cerc-paca.fr



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CERC

— FILIÈRE CONSTRUCTION —

Mesurer. Anticiper.

Ses adhérents



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

